

ACTION DE SOUTIEN A LA PARENTALITE – PETITE ENFANCE « ETRE PARENTS D'UN ENFANT DE 1 À 6 ANS A L'ERE DU NUMERIQUE »

Action soutenue par l'Agence Régionale de Santé



CONTEXTE

Tablettes, ordinateurs, télévisions et smartphones : les écrans occupent désormais une place considérable dans notre quotidien. Et dans celui de nos enfants par la même occasion. Selon une étude de l'Association Française de Pédiatrie¹, près de la moitié des enfants de moins de trois ans utilise les tablettes ou les smartphones de leurs parents et 47 % de ces enfants utilisent des écrans interactifs (tablette, smartphone, ordinateur ou télévision) en moyenne 30 minutes par semaine. À l'heure où les écrans captivent les plus jeunes par leur praticité, leur instantanéité et leur aspect ludique, de nombreuses études montrent qu'une mauvaise utilisation de ceux-ci peut interférer négativement dans le développement des enfants. D'autant que 44% des parents prêtent leur téléphone portable pour occuper leur bébé ou le consoler quand il pleure. De plus, un tiers des tout-petits a déjà utilisé un écran sans la présence d'un adulte. Résultat : 37 % des moins de 3 ans et 17 % des plus de 3 ans visionnent des programmes non adaptés à leur âge, notamment le journal télévisé (61 % des moins de 3 ans et 70 % des plus de 3 ans) précise l'AFPA.

Parallèlement, les écrans se multiplient et les temps d'exposition aussi. Selon la dernière étude Junior Connect 2016, les 1-6 ans passent en moyenne 4h10 à surfer sur Internet (3h10 en 2014, 2h10 en 2012), et comme les adolescents, ils sont multimédias : quand ils regardent la télé ils sont aussi 4% à surfer sur Internet et 9% à jouer à des jeux vidéo en même temps !

Dans ce contexte se pose donc la question des répercussions d'une exposition prématurée voire passive des tout jeunes enfants aux écrans. La plupart des institutions gouvernementales (Education Nationale, ministère de la santé), les associations de prévention des risques liés à l'usage des outils numériques (Internet sans crainte, e-enfance, pédagogieux...) mettent en avant la nécessité d'une éducation à la conscience numérique dès le premier âge. Cette éducation passe par les parents avant même n'importe quel acteur de l'éducation. Ils doivent donc être informés et formés pour accompagner et encadrer leurs enfants les plus jeunes dans leurs usages des outils numériques.

Cette action se légitime à travers les politiques publiques suivantes :

- Du schéma régional de prévention de l'ARS, plan d'actions « Périnatalité et petite enfance »
- Les Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), créés par la circulaire DIF/DGAS/DIV/DPM N°1999/153 du 9 mars 1999 et qui permettent la mise en réseau d'actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités dans le respect et le soutien.
- Recommandation 2009/625/CE de la Commission du 20 août 2009 sur l'éducation aux médias dans l'environnement numérique pour une industrie de l'audiovisuel et du contenu plus compétitive et une société de la connaissance intégratrice

¹ Enquête réalisée en février 2016 par 144 pédiatres de l'Association Française de Pédiatrie Ambulatoire auprès de parents de 197 enfants de moins de 3 ans (âge moyen : 20 mois) et 231 enfants de plus de 3 ans scolarisés en école primaire (âge moyen : 6,5 ans).



Horizon Multimédi@

04 94 61 04 01

info@horizonm.fr

Parc Sainte-Claire - Allée de la Lavande - 83160 La Valette du Var

<http://www.horizonm.fr>



- Les dispositions issues de la loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant notamment en ce qui concerne les « actions de prévention en faveur de l'enfant et de ses parents » et « l'organisation du repérage et du traitement des situations de danger ou de risque pour l'enfant »

NOTRE PROJET

Dans un monde où tout est à portée de clic, les enfants sont particulièrement vulnérables face aux utilisations imprudentes. Notre projet a pour objectif de venir en appui aux parents et de leur **donner les clés d'un usage raisonnable et raisonné des dispositifs et contenus numériques.**

Notre objectif :

Ces actions conduiront notamment à :

- Des échanges auprès des parents sur les comportements numériques de leurs enfants - Quel cyber parents sont-ils ?
- Des échanges auprès des parents sur l'impact des usages numériques de leurs enfants sur leur santé, vie du quotidien, loisirs...
- Des débats autour des effets potentiels produits par les usages excessifs des outils numériques chez les enfants en bas âge
- L'identification des règles préconisées par les professionnels de santé sur l'utilisation des outils numériques
- La diffusion de conseils sur les règles à adopter en famille
- La communication d'outils permettant un usage responsable et raisonné
- La mise en place d'ateliers pratiques et techniques pour présenter les différents sites éducatifs
- L'accès à un site internet comprenant des ressources numériques pour accompagner les parents dans l'éducation numérique de leurs enfants. Echange via les réseaux sociaux et site internet

Notre action :

- Organiser des réunions d'informations et d'échanges de 2h pour les parents et l'entourage des jeunes
- Mettre en place des ateliers pratiques et techniques sur les usages médiatiques et numériques
- Permettre aux parents d'accéder à une mallette de ressources en ligne mise à leur disposition
- Echanger et donner des conseils aux parents sur des pages internet dédiées et sur les réseaux sociaux

COUT: l'intervention est prise en charge par l'Agence Régionale de Santé

MATERIEL NECESSAIRE : une salle pouvant accueillir les participants, une surface de projection vidéo (mur blanc, écran).

Pour tous renseignements et inscriptions, vous pouvez contacter l'Association Horizon Multimédia au 04.94.61.04.01 ou par mail à : emilie.horizonm@gmail.com



Horizon Multimédi@

04 94 61 04 01

info@horizonm.fr

Parc Sainte-Claire - Allée de la Lavande - 83160 La Valette du Var

<http://www.horizonm.fr>

